Rapport final et recommandations

Commission on Legislative Democracy

Commission sur la démocratie législative

Commission on Legislative Democracy

Commission sur la démocratie législative

Le 31 décembre 2004

Monsieur Bernard Lord
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
670, rue King
Fredericton, NB
E3B 1G1

Monsieur le premier ministre,

Conformément au mandat de la Commission sur la démocratie législative, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport final et nos recommandations qui identifient les moyens de doter le Nouveau-Brunswick d'une démocratie améliorée axée sur les citoyens et fondée sur les valeurs, le patrimoine, la culture et les communautés de notre province.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Lorne McGuigan
Coprésident

Lise Ouellette
Coprésidente

Gérald Allain

Christine Augustine

Lynne Castonguay

Albert Doucet

Connie Erb

Brent Taylor

Commissaires

Commission on Legislative Democracy
590 Queen Street, Suite 100
Fredericton, NB, E3B 7H9
Tel: (506) 453-5335
Fax: (506) 457-6734
web: www.gnb.ca, keyword: democracy

Commission sur la démocratie législative
590, rue Queen, suite 100
Fredericton, NB, E3B 7H9
Tel: (506) 453-5335
Télécopieur: (506) 457-6734
site web: www.gnb.ca, mot clé: démocratie

Table des matières

Préface

Introduction des commissaires 1
Remerciements 2
Comment nous avons fait notre travail 5

Chapitre 1 – *Notre province. Notre démocratie.*

Voix et valeurs : la démocratie au Nouveau-Brunswick 9
Le renouvellement de la démocratie au Nouveau-Brunswick : contexte pour une réforme 12
Vers une démocratie axée sur les citoyens et citoyennes pour le Nouveau-Brunswick 16

Chapitre 2 – *Sommaires des recommandations*

Sommaires des recommandations 21

Chapitre 3 – *Pour que votre vote compte*

Un système électoral mixte de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick 37
Mise en œuvre d'un nouveau système de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick 56
Délimitation des circonscriptions électorales au Nouveau-Brunswick 59
Des dates d'élection fixes pour le Nouveau-Brunswick 65
Accroître la participation électorale et moderniser nos infrastructures électorales 70

Chapitre 4 – *Pour que le système fonctionne*

Renforcer le rôle des députés et des députées et de l'Assemblée législative 77
Améliorer la démocratie au sein des partis politiques 88
Ouverture du processus de nominations à des organismes, conseils et commissions 97

Chapitre 5 – *Pour que votre voix soit entendue*

Des voix plus fortes pour les jeunes 105
Des voix plus fortes pour les femmes 111
Des vois plus fortes pour la population autochtone 117
Une *loi référendaire* pour le Nouveau-Brunswick 118
Démocratie participative et Engagement civique de la population 124

Chapitre 6 – *Annexes des recommandations*

A. Cadre stratégique – *Une loi sur la représentation et la délimitation des circonscriptions électorales pour le Nouveau-Brunswick* 133
A-1 Diagramme de processus pour une *Loi sur la représentation et la délimitation des circonscriptions électorales* 140
B. Mandat possible – Élections Nouveau-Brunswick 142
C. Cadre stratégique – Rôle et fonctions clés et Code de déontologie pour les députés et les députées provinciaux du Nouveau-Brunswick 144
D. Cadre stratégique – Ressources allouées aux bureaux de circonscriptions des députés et des députées provinciaux 146

E. Cadre stratégique – Comité d'examen de la rémunération des députés et députées provinciaux 147
F. Cadre stratégique – Calendrier fixe de l'Assemblée législative 150
F-1 Le calendrier possible pour l'Assemblée législative, pour 2006, avec les journées de comités et les autres événements prescrits 152
G. Cadre stratégique – *Loi sur l'imputabilité et la transparence* 158
H. Cadre stratégique – Améliorer la démocratie au sein des partis politiques 159
I. Cadre stratégique – Nominations aux organismes, conseils et commissions 172
J. Cadre stratégique – Mise en œuvre d'un nouveau programme d'éducation civique de la maternelle à la 12e année 185
K. Cadre stratégique – *Loi référendaire au Nouveau-Brunswick* 189
K-1 Diagramme du processus d'une *loi référendaire* 198

Chapitre 7- *Annexes document*

I. Mission, mandat et attributions 201
II. Exemple d'un système électoral mixte de représentation proportionnelle régionale proposé pour le Nouveau-Brunswick 203
III. Comparaison entre le système électoral mixte de représentation proportionnelle du Nouveau-Brunswick (SMP NB) et le système électoral majoritaire uninominal (SMU) 206
IV. Comparaison des lois sur les limites électorales à travers le Canada 207
V. Classement de la participation électorale selon le contexte social 209
VI. Comparaison des salaires des députés et des députées travers le Canada 210
VII. Comparaison des budgets de bureaux de circonscriptions travers le Canada 211
VIII. Sondage des députés et députées du Nouveau-Brunswick 212
IX. Comparaison des limites des dépenses électorales travers le Canada 216
X. Comparaison de dévoilement des contributions à travers le Canada 218
XI. Comparaison des limites des contributions à travers le Canada 219
XII. Comparaison des lois référendaires d'autres provinces et pays 221
XIII. Autres statistiques électorales et démocratiques 223
XIV. Rencontres 228
XV. Partenariats 232
XVI. Le programme de recherche universitaire 234
XVII. Site Web et consultations en ligne 236
XVIII. Présentations 237
XIX. Glossaire 239

Chapitre 8

Bibliographie sommaire 243

Préface

Introduction des commissaires

La Commission sur la démocratie législative termine, avec le présent rapport, une année de défis palpitants, de recherche approfondie, de consultation exhaustive et d'analyse réfléchie.

Notre mandat était vaste et notre délai, bref. Même si, dans ce rapport, nous recommandons avec confiance et fermeté des changements importants à notre système démocratique, nous reconnaissons que le Nouveau-Brunswick a su croître et prospérer sous notre régime gouvernemental actuel et que nous devrions être reconnaissants envers ceux et celles qui ont préservé nos institutions gouvernementales et servi le public au cours des 220 dernières années.

Malgré les grandes réalisations de notre province sous le régime actuel, nous estimons que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises peuvent atteindre un autre niveau si nous leur donnons les bons outils, de meilleurs renseignements et un accès plus efficace aux mécanismes décisionnels.

Les recommandations qui suivent sont divisées en trois catégories générales.

Dans « Pour que votre vote compte », nous examinons notre système électoral et proposons des façons de faire participer encore plus activement les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick en resserrant le lien qui existe entre les bulletins de vote qu'ils déposent et les gouvernements qu'ils élisent. Nous recommandons de passer à un système mixte de représentation proportionnelle, tout en continuant de respecter l'attachement qu'éprouvent les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises pour les députés et les députées qui les représentent directement à l'échelle locale.

Dans « Pour que le système fonctionne », nous recommandons de renforcer le rôle de l'Assemblée législative et de ses membres. Nous proposons des changements aux règles et aux procédures de la Chambre, aux responsabilités des députés et des députées, au travail des comités aux services, ainsi que le rééquilibrage des pouvoirs détenus par les organes législatifs et exécutifs du gouvernement.

Dans « Pour que votre voix soit entendue », nous proposons des façons d'accroître la participation et le pouvoir des femmes et des jeunes, d'aider le public à mieux comprendre les institutions de gouvernance locale et à y participer davantage, d'améliorer l'accès aux représentants élus et représentantes élues grâce aux nouvelles technologies et de participer directement à la prise de décisions importantes au moyen de référendums.

L'adoption de nos recommandations dans leur totalité nécessiterait de nombreuses modifications aux lois existantes, l'élaboration de nouvelles lois, de plus amples délibérations de la part des représentants élus et représentantes élues et peut-être même un référendum. En dépit de ces défis, nous sommes convaincus que nos propositions, si elles sont prises globalement, se renforcent les unes les autres.

Nous espérons donc que le gouvernement, ainsi que la population du Nouveau-Brunswick, considérera notre rapport comme un ensemble complet.

Tout le travail que nous avons accompli n'aurait pu être possible sans les excellents services de notre personnel, dirigé par notre sous-ministre, David McLaughlin. Les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick ont beaucoup de chance d'avoir des gens aussi dévoués dans la fonction publique.

Nous remercions également le professeur Bill Cross, Ph.D., notre directeur de la recherche. Ses études, alliées aux nombreuses présentations des universitaires les plus réputés et les plus brillants au Canada, donnent au présent rapport un solide fondement de recherche qui, nous en sommes convaincus, deviendra un précieux outil pour quiconque veut étudier la réforme du gouvernement et de ses institutions.

Et, surtout, nous, les commissaires, sommes reconnaissants envers les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick qui, collectivement ou individuellement, ont pris le temps de nous faire part de leurs idées en assistant à nos réunions de consultation, en nous écrivant par Internet ou par la poste et en participant à nos sondages. Leur dévouement à l'égard de notre province nous enrichit tous et toutes. Nous espérons que, dans notre rapport, ils et elles se retrouveront, eux et leurs idées. Nous avons été touchés et éclairés par ce qu'ils et elles ont eu à nous dire.

Remerciements

La Commission et son sous-ministre aimeraient remercier sincèrement et publiquement les nombreuses personnes de toutes les régions du Nouveau-Brunswick et du Canada qui ont pris part à ses travaux et rendu possible la production de ce rapport.

La Commission a pu compter sur de nombreux partenariats et les commissaires sont très reconnaissants envers chacun de ces collaborateurs. Nous aimerions remercier Mary Lou Stirling, Rosella Melanson et le personnel du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick; Ryan Sullivan, Ivan Corbett et le personnel du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick; Rebecca Low, Gina Bishop et Denis Gaudet, du Centre de recherche et d'information sur le Canada et du Conseil pour l'unité canadienne; Lisa Hrabluk de Avenir Nouveau-Brunswick; Ghislaine Foulem du Forum de concertation des organismes acadiens; et Rick Hutchins de Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick.

La Commission est particulièrement reconnaissante à dirigée par le directeur de la recherche, Bill Cross, directeur du Centre for Canadian Studies à Mount Allison University. Les universitaires et les chercheurs et chercheuses qui ont participé aux travaux comprenaient les personnes suivantes : Chedly Belkhodja, Ph.D., de l'Université de Moncton; Gail Campbell, Ph.D., de la University of New Brunswick; André Blais, Ph.D., de l'Université de Montréal; Lisa Young, Ph.D., de la University of Calgary; Don Desserud, Ph.D., de la University of New Brunswick, campus de Saint John; David C. Docherty, Ph.D., de Wilfrid Laurier University; Munroe Eagles, Ph.D., de la University of Buffalo; Joanna Everitt, Ph.D., de la University of New Brunswick, campus de Saint John; Sonia Pitre Ph.D., de l'Université d'Ottawa; Paul Howe, Ph.D., de la University of New-Brunswick; Roger Ouellette, Ph.D., de l'Université de Moncton; et Alan Siaroff, Ph.D., de Lethbridge University.

Les travaux de la Commission ont suscité beaucoup d'intérêt partout au Canada, auprès des gouvernements et des personnes qui prennent part à des projets de réforme démocratique. Cette nouvelle « confrérie » a permis d'échanger des idées, de l'information et des travaux de recherche. À cet égard, nous aimerions tout spécialement remercier Ken Carty Ph.D. de British Columbia University et directeur de recherche auprès de l'Assemblée des citoyens et des citoyennes de la C.-B.; André Fortier, sous-ministre associé, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques du Québec, Gouvernement du Québec; Matthew Mendelsohn, sous-ministre, Secrétariat au renouvellement démocratique, Gouvernement de l'Ontario; Stephen Zaluski et Stéphane Perrault, du Bureau du Conseil privé, Gouvernement du Canada; l'hon. Norman Carruthers, commissaire de la Commission de réforme électorale de l'Î.-P.-É. de 2003; et Nathalie DesRosiers, présidente sortante de la Commission du droit du Canada.

La Commission est par ailleurs reconnaissante aux conférenciers invités et conférencières invitées et aux spécialistes de l'extérieur qui sont venus au Nouveau-Brunswick afin de participer à l'une de ses conférences ou de ses tables rondes. Mentionnons entre autres les personnes suivantes : Jeffrey Simpson, chroniqueur national du journal The Globe and Mail; Hugh Segal, président de l'Institut de recherche en politiques publiques; l'hon. Ed Broadbent, député fédéral, Ottawa-Centre; Peter Dobell, directeur fondateur du Centre parlementaire; Caroline Di Cocco, députée du Parlement provincial de l'Ontario, Sarnia-Lambton; Geoffrey Kelley, député à l'Assemblée nationale du Québec, Jacques-Cartier; Ian McClelland, ancien député de l'Assemblée législative de l'Alberta, Edmonton Rutherford; Andrew Parkin, anciennement du CRIC; John Courtney, Ph.D., de la University of Saskatchewan; Stewart Hyson, PhD, UNBSJ; Leslie Siedle, anciennement d'Élections Canada; David Moynaugh, de la CCAF-FCVI Inc.

La Commission aimerait aussi remercier plusieurs députés et députées provinciaux du Nouveau-Brunswick qui l'ont rencontrée ou ont participé à plusieurs de ses activités. Mentionnons entre autres : l'hon. Brad Green; l'hon. Keith Ashfield; l'hon. Bruce Fitch; l'hon. Joan MacAlpine; Shawn Graham; Trevor Holder; Cy LeBlanc; Kelly Lamrock; Elizabeth Weir; Eric Allaby; Milt Sherwood; Jody Carr; Michael (Tanker) Malley; John Betts; Wally Stiles; et Michael Murphy.

Keith Culver, PhD, de la University of New Brunswick, a fourni de précieux conseils à la Commission sur les nouvelles possibilités offertes par la démocratie en ligne et a aidé la Commission à produire le questionnaire « Votre tour ». Deux entreprises en technologies de l'information et de communication, xwave et CGI, ont offert à la Commission des conseils un soutien et divers services pour notre questionnaire et notre forum de discussion en ligne.

La Commission a par ailleurs pu compter sur le soutien des universités et des collèges communautaires de la province qui ont coparrainés plusieurs des événements organisés pendant les travaux. Nos remerciements vont au Centre for Canadian Studies de Mount Allison University, où s'est tenue la première conférence universitaire; à la faculté de droit de la University of New Brunswick, qui a accueilli notre table ronde sur les circonscriptions électorales; à l'Université de Moncton qui a reçu la table ronde sur la représentation proportionnelle et la deuxième conférence universitaire; ainsi qu'à St. Thomas University, qui a accueilli le Forum des jeunes de la Commission et du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. La Commission tient aussi à remercier le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick qui lui a offert des locaux et un soutien administratif dans des campus collégiaux partout dans la province au cours de ses consultations du printemps.

La Commission a amorcé ses travaux alors que tout était à faire : elle n'avait pas de locaux, pas de personnel, pas de budget ou de matériel de bureau, et ne disposait que d'un très court laps de temps pour s'acquitter de son mandat. Greg Cook, d'Approvisionnement et Services lui a

rapidement trouvé des locaux. Rick Phillips et son équipe du ministère des Finances a établi le budget de la Commission et administré toutes les commandes et tous les paiements de la Commission. Le personnel du bureau des TI du ministère des Finances a fourni en tout temps à la Commission un énorme soutien. Cécile Guerrette, directrice des ressources humaines au ministère des Finances et Beth Clark, du Bureau des ressources humaines, ont offert à la Commission de l'aide et des conseils en ressources humaines.

Les gens de Communications Nouveau-Brunswick ont accompli un travail prodigieux, et ont conçu et produit la totalité des documents de consultation, des fiches d'information et d'autres documents de la Commission dans des délais très courts. Le site Web de la Commission a été un outil très important pendant la ronde de consultations et l'équipe des sites Web de CNB a toujours su faire preuve d'innovation et de souplesse pour satisfaire à tous nos besoins. La Commission remercie Bonnie Buckingham-Landry, Kevin Lunn, Norman Richard, Keehwan Jee et Paulette Stewart. Les services de design de Communications Nouveau-Brunswick dirigés par Michael Côté ont joué un rôle de premier plan dans la production de nos quatre documents publics. Nous remercions Stewart Tower, Lucie El-Khoury, Ed Werthmann, Jill Wishart et Delia Smith.

De nombreuses personnes de divers ministères ont aidé la Commission à s'acquitter de son travail, notamment pour ce qui est de répondre aux questions portant sur les politiques et le droit, de fournir des données et de l'information, et de prodiguer des conseils à la Commission. La Commission aimerait tout particulièrement remercier les personnes suivantes de leur soutien : Kim Poffenroth et Heather Hobart (Justice et Procureur général); Kevin Malone, Judy Wagner, et Greg Lutes (Bureau du Conseil exécutif); Katherine D'Entremont et Johnny St. Onge (Environnement et Gouvernement locaux); Margaret Smith (Éducation); Mary Ogilvie, Judy Ross (Services Nouveau-Brunswick); Mirelle Cyr (Relations intergouvernementales et internationales); Claude Marquis, des Centres d'accès communautaires, pour avoir afficher nos documents de consultation et notre questionnaire sur le site web des CAC.

Sabine Sparwassa, conseillère à l'Ambassade de l'Allemagne à Ottawa, nous a fourni de l'information importante sur le système électoral allemand et a organisé une rencontre entre les membres de la Commission et Karsten Voight, ancien membre du parlement allemand.

Des remerciements tout particuliers vont à Peggy Scott, du ministère des Relations intergouvernementales et internationales, qui nous a offert un soutien exceptionnel au début des activités de la Commission, et qui nous a aidés à trouver et à organiser une masse énorme d'articles et de documents de recherche.

Peggy Goss et le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative ont été d'un zèle indéfectible dans la recherche de livres, d'articles, et de monographies sur la réforme électorale et démocratique au Canada et leur aide a été très précieuse dans les recherches qu'a effectuées la Commission.

Le président de l'Assemblée législative, l'hon. Bev Harrison, la greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier ainsi que le personnel du Bureau de l'Assemblée législative, Peter Wolters, Donald Forestell et Shayne Davies qui ont donné gracieusement de leur temps pour rencontrer et donner suite aux demandes de renseignements des commissaires et du personnel et qui ont fourni à la Commission les données exigées pour réaliser l'analyse comparative et la recherche sur le rôle des députés et des députées dans les Parlements provinciaux partout au Canada.

Annise Hollies, directrice générale des élections du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'Ann McIntosh, David Owens et Ron Armitage ont fourni à la Commission de l'information utile et une aide précieuse pour l'étude des données sur les élections et les résultats des élections provinciales antérieures, ainsi qu'au cours des discussions sur les options de modernisation des lois électorales provinciales. Annise Hollies a pris part à plusieurs conférences et tables rondes, où ses compétences ont été mises à contribution.

Bernard Richard, l'Ombudsman du Nouveau-Brunswick, a fourni des conseils et des observations très utiles sur diverses idées examinées par la Commission, en plus d'avoir participé à un des événements organisés par la Commission.

Paul Bourque, le directeur du financement des partis politiques, a rencontré le personnel de la Commission et discuté avec lui du fonctionnement de son service. Il a offert à la Commission de l'information de base très utile.

Des remerciements sont également de mise pour le personnel du Bureau de traduction qui a su respecter nos échéanciers très serrés, le tout avec courtoisie et professionnalisme. Nous remercions les services d'interprétation du Bureau de traduction et de la firme AW Tel-Av de leur dévouement à la tâche pendant toute la durée des consultations publiques.

Merci à Julie Legresley, pour nous avoir fourni un soutien très utile au cours de la première moitié de son mandat et aux étudiantes engagées pendant l'été Kristin Ferguson, Jessica Holt et à l'étudiant en alternance travail-études, Phillip Gammon.

Des remerciements particuliers et spéciaux vont au personnel de la Commission, sans le concours duquel rien de tout cela n'aurait été possible : Debbie Hackett (conseillère principale en politiques); Lisa Lacenaire-McHardie (conseillère en politiques); Marie-Josée Groulx (directrice des communications et des consultations); et Christyne Duguay (secrétaire administrative). Toutes ces personnes ont passé de longues et difficiles heures à respecter des échéanciers très serrés pour produire un travail d'une qualité exceptionnelle qui a permis à la Commission d'atteindre ses objectifs en termes d'apprentissage, de consultation et de délibérations. Leurs efforts dans le cadre de ce projet ont fait toute la différence.

Enfin, la Commission souhaiterait remercier le premier ministre Bernard Lord, dont l'engagement à l'égard des

questions de démocratie ne s'est jamais démenti. Sa résolution à susciter une exploration ouverte et franche des façons dont le Nouveau-Brunswick pourrait améliorer et consolider ses pratiques démocratiques pour le bienfait de ses citoyens et citoyennes atteste de son leadership et de sa volonté indéfectible à améliorer la qualité de la vie démocratique au Nouveau-Brunswick.

Comment nous avons fait notre travail

La Commission sur la démocratie législative a été créée officiellement par le premier ministre, Bernard Lord, le 19 décembre 2003. Elle s'est vu accorder un délai d'environ un an, soit jusqu'au 31 décembre 2004, pour présenter son rapport et ses recommandations au premier ministre et à la population du Nouveau-Brunswick. S'adressant à l'Assemblée législative, le jour de la création de la Commission, le premier ministre a établi le mandat de la Commission et invité tous les citoyens et citoyennes de la province à participer à son travail. Il a dit :

> *« Cette Commission a un mandat d'une portée inégalée dans notre histoire en tant que province. En fait, son mandat est unique au Canada. »*

Plus précisément, la Commission a été chargée d'examiner des façons de renforcer et de moderniser les institutions et les pratiques démocratiques du Nouveau-Brunswick dans trois domaines, et de faire des recommandations à cet effet :

1. **Réforme électorale** - modifier notre système électoral; délimiter les circonscriptions électorales; établir des dates d'élection fixes; accroître la participation aux élections.
2. **Réforme législative** - renforcer le rôle des députés et députées et de l'Assemblée législative; ouvrir le processus de nomination aux organismes, conseils et commissions du gouvernement.
3. **Réforme démocratique** - accroître la participation du public à la prise des décisions; proposer une *loi sur les référendums*.

Le but de la Commission a donc été de présenter des recommandations propres à favoriser :

- une représentation plus juste, plus équitable et plus efficace à l'Assemblée législative;
- une plus grande participation du public à la prise des décisions qui ont une incidence sur les gens et leurs communautés;
- des pratiques et des institutions démocratiques plus ouvertes, plus adaptées et plus responsables; et
- un plus grand engagement et une plus grande participation civiques des gens du Nouveau-Brunswick.

Ce vaste mandat et le délai relativement court accordé ont déterminé comment la Commission s'est attaquée à sa tâche. Alors que d'autres juridictions se sont employées à examiner des réformes ponctuelles à leurs institutions démocratiques, le Nouveau-Brunswick a eu la particularité d'examiner chaque élément du renouvellement démocratique à fond, d'un coup et d'une manière intégrée. On cherchait un examen compréhensif pour un renouvellement démocratique au Nouveau-Brunswick. La Commission a reçu la tâche d'entreprendre ce défi.

Pour relever ce défi, nous avons dû tout d'abord effectuer des recherches et des analyses approfondies, inédites, pour chaque élément de notre mandat. Nous avons dû disséquer les enjeux et mener nos propres recherches. Nous avons dû préparer des documents de consultation et d'information afin de permettre aux citoyens et aux citoyennes du Nouveau-Brunswick de participer à notre processus et de nous faire part de leurs points de vue et de leurs suggestions. Nous avons dû tenir les citoyens et les citoyennes au courant de nos travaux à intervalles réguliers. Nous avons dû tenir des rencontres et des audiences publiques pour entendre directement des gens du Nouveau-Brunswick. Et, enfin, nous avons dû intégrer tous ces éléments d'information dans nos délibérations afin d'arriver à des recommandations permettant de réaliser le vaste mandat qu'on nous a confié.

Principes

Étant donné la nature du sujet à l'étude – la démocratie – nous avons établi quatre principes clés pour nous guider dans notre travail et encourager les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick à y participer.

Ouverture – Les activités et les progrès de la Commission doivent être aussi ouverts que possible afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent les suivre grâce aux médias d'information, à notre site Web et à nos activités.

Participation – Les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick doivent être invités à participer à chacune des étapes du travail de la Commission grâce à des événements, des activités et des documents aussi variés que possible, dont bon nombre doivent s'adresser à des groupes particuliers et à des collectivités particulières partout dans la province.

Partenariats – La Commission doit former des partenariats de recherche et de consultation avec des organismes provinciaux et nationaux pour accéder à de l'information additionnelle, faire participer encore plus de personnes à son processus et adopter une approche économique à la gestion de son budget.

Recherche – Le travail de la Commission doit être fondé sur la recherche afin d'établir un fondement solide et indépendant en matière d'information et d'apprentissage pour l'aider dans ses délibérations.

Trois phases

La Commission a divisé son travail en trois phases de base : recherche, consultation et délibération.

Recherche

La phase de recherche a débuté par le recrutement du professeur Bill Cross, Ph.D. comme directeur de la recherche. M. Cross est président de la chaire Davidson et

directeur du Centre for Canadian Studies à la Mount Allison University. Il est également rédacteur en chef de la revue *Canadian Democratic Audit*, auteur publié et commentateur en affaires politiques au Canada.

M. Cross a dirigé notre programme de recherche universitaire, réunissant des spécialistes reconnus de tout le Canada et du Nouveau-Brunswick. Ce programme de recherche visait à nous donner accès à des recherches universitaires éclairées sur notre mandat, à stimuler le débat et la discussion des enjeux abordés et à mettre l'accent sur les répercussions des changements proposés aux institutions et aux pratiques démocratiques du Nouveau-Brunswick. Chaque universitaire a préparé des articles de recherche inédits pour publication après examen par leurs pairs et fourni d'importantes données statistiques et perspectives sur chaque élément de notre mandat.

Les résultats de leur travail et de leur expertise ont été présentés dans le cadre de deux conférences tenues du 5 au 6 février 2004 à la Mount Allison University et le 24 septembre 2004 à l'Université de Moncton.

Il y a également eu, en 2004, quatre tables rondes sur les différents aspects de notre mandat. La première a porté sur le *rôle des députés et des députées, et de l'Assemblée législative*, les 24 et 25 mars 2004 à l'Assemblée législative de Fredericton; la deuxième, sur *la délimitation des circonscriptions électorales*, le 28 avril 2004 à l'École de droit de la University of New Brunswick; la troisième, sur la *représentation proportionnelle*, le 23 septembre 2004 à l'Université de Moncton; et la quatrième, sur *l'engagement civique*, le 7 octobre 2004, à Saint John.

Ces tables rondes ont réuni des universitaires du Nouveau-Brunswick et d'un peu partout au Canada, des représentants et des représentantes élus actuels et passés du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, des activistes et des intervenants et intervenantes de groupes communautaires, la directrice générale des élections, l'ombudsman, le président de la Chambre, des représentants et des représentantes de diverses associations provinciales et des spécialistes des politiques publiques du Centre de recherche et d'information sur le Canada, de l'Institut de recherche en politiques publiques et du Centre parlementaire à Ottawa. Chaque table ronde était ouverte au public et aux médias et offrait un service d'interprétation simultanée.

Consultation

Nous avons mis sur pied un important processus de consultation en vue de permettre au plus grand nombre possible de citoyens et de citoyennes du Nouveau-Brunswick de nous faire part de leurs points de vue. À cette fin, nous avons produit une vaste gamme de fiches d'information et de documents de consultation, tenu des réunions publiques, créé un site Web interactif et organisé des forums de consultation sur des sujets particuliers afin de favoriser le dialogue direct avec les groupes intéressés.

Nous avons affiché l'ordre du jour de nos réunions sur notre site Web, de même que les présentations préparées pour les commissaires ou offertes par des spécialistes invités.

Nous avons tenu quatorze audiences publiques un peu partout dans la province au printemps et à l'automne, ainsi que onze tables rondes à l'intention des intervenants et intervenantes communautaires. Nous avons envoyé des invitations régulières à participer à nos consultations ou à visiter notre site Web au moyen d'une liste d'envoi provinciale qui comprenait presque 1 000 noms. Vu l'intérêt particulier que notre mandat avait pour les députés et les députées, nous avons invité ces derniers à participer à chacune de nos activités de consultation. Des comptes rendus de chaque consultation publique et de chaque forum ont également été préparés et affichés sur notre site Web afin de permettre au plus grand nombre possible de citoyens et de citoyennes intéressés de se tenir au courant de ce que nous y avons entendu.

Nous avons produit trois grands documents de consultation : *Votre Voix. Votre vote.* (un document d'introduction au mandat de la Commission); *Votre Voix. Votre vote. Votre tour! – Guide de participation du citoyen* (un document d'information générale sur les enjeux étudiés, accompagné d'un questionnaire de 50 questions); et *Options : Un rapport d'étape à l'intention des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick* (un sommaire des principales options examinées par la Commission).

Ces documents de consultation avaient pour but, *premièrement*, de faire connaître notre mandat à la population du Nouveau-Brunswick; *deuxièmement*, de fournir des renseignements généraux utiles sur les principaux enjeux étudiés et, *troisièmement*, de solliciter une rétroaction sur les options et les changements envisagés par la Commission. Ce plan d'action visait à assurer l'entière transparence de notre processus de consultation populaire et d'obtenir la plus grande participation possible du public à tous les stades grâce à nos audiences publiques, à nos tables rondes destinées aux intervenants et intervenantes communautaires et à notre site Web. Compte tenu de la complexité des enjeux et de la portée de notre mandat, nous avons décidé qu'il était particulièrement important que les gens du Nouveau-Brunswick aient à l'avance une bonne idée de ce que nous pensions proposer comme solutions, en publiant notre rapport d'étape *Options*, afin de leur donner la possibilité de réagir directement aux options envisagées.

Nous avons distribué par courrier électronique des exemplaires de nos trois documents de consultation à des milliers de citoyens et citoyennes de la province. Les documents *Votre voix. Votre vote.* et *Options* ont également été distribués sous forme d'encarts dans les quotidiens en mars et en septembre 2004, respectivement, à plus de 120 000 foyers de la province chaque fois.

Nous avons organisé des forums de consultation ciblés, dont les suivants, dans le cadre de nos partenariats officiels avec le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, le Centre de recherche d'information sur le Canada, le Forum de concertation des organismes acadiens et Avenir N.-B., entre autres :

- **Les jeunes et la démocratie** – Les 1er et 2 mai 2004. Plus de cinquante jeunes ont participé à ce forum provincial tenu à St. Thomas University en partenariat avec le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Il avait été précédé de treize forums régionaux, en mars, auxquels ont participé plus de cent jeunes du Nouveau-Brunswick afin de discuter des questions ayant trait à la participation démocratique des jeunes.
- **Votre voix. Votre génération : Les jeunes du Nouveau-Brunswick et la démocratie** – Le 17 septembre 2004. Plus de trente étudiants et étudiantes universitaires ont participé à ce forum coparrainé avec Avenir Nouveau-Brunswick et la University of New Brunswick.
- **Les femmes et la démocratie** – Le 25 septembre 2004. Plus de soixante-cinq personnes ont participé à ce forum tenu à Moncton, en partenariat avec le Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick.
- **La réforme des institutions démocratiques au Nouveau-Brunswick : Les enjeux pour la communauté francophone et acadienne** – Le 12 juin 2004. Plus de vingt-cinq participants et participantes du Forum de concertation des organismes acadiens représentant diverses associations acadiennes et francophones ont discuté des conséquences du renouvellement démocratique sur leur collectivité.

Nous avons envoyé des invitations officielles et des rappels afin d'inciter les gens à participer à chacun de ces forums. Nous avons également publié des annonces et des communiqués de presse dans les quotidiens pour toutes nos audiences publiques. Toutes nos activités, conférences et tables rondes étaient ouvertes au public et aux médias.

Chacune de nos onze audiences publiques tenues au printemps ont duré de 16 h à 20 h et comprenaient une présentation d'introduction sur notre mandat. À l'automne, trois audiences publiques se sont déroulées un samedi ou un dimanche, de 10 h à 15 h ou 16 h.

En général, toutefois, la participation aux audiences publiques a été plutôt faible. En revanche, la participation aux tables rondes destinées aux intervenants et intervenantes communautaires invités a été généralement élevée. Les interventions faites ont été variées et souvent détaillées. Tout au long de notre processus de consultation, nous avons pu entendre des points de vue importants et précieux de particuliers, d'étudiants et d'étudiantes et de divers organismes et associations locaux et provinciaux.

Délibération

Outre les conférences, les tables rondes, les forums et les audiences destinés au public, nous avons tenu une série de réunions et de téléconférences pour parachever notre travail. Nous nous sommes réunis douze fois dans le cadre de notre processus global de recherche, d'apprentissage et de délibération. Chaque réunion a duré de deux à trois jours et comportait des présentations des membres de notre personnel sur les enjeux, avec discussion et examen de divers sujets et documents. Nous avons parfois invité des spécialistes de l'extérieur à nous présenter leur point de vue sur des questions particulières.

Dans la phase de délibération, nous avons examiné les apports de trois sources principales : premièrement, les commentaires et les suggestions faits dans le cadre des audiences publiques, des tables rondes destinées aux intervenants et intervenantes communautaires, des courriers électroniques, des questionnaires et des présentations individuelles; deuxièmement, l'information tirée de notre propre programme de recherche universitaire, des présentations et discussions des membres de notre personnel et de la consultation de spécialistes; troisièmement, les résultats de nos divers forums et tables rondes.

Notre phase de délibération a débuté au cours de l'été et a donné lieu, tout d'abord, à la publication de notre rapport d'étape *Options*. Les réactions à ce document ont occupé une place importante dans nos délibérations.

Pour nous guider dans l'examen des enjeux, nous avons établi une première série de principes et d'objectifs clés pour chaque élément de notre mandat. Nous avons ensuite préparé des documents de travail, avec données et documents justificatifs, pour discussion lors de nos réunions. Après discussion générale de nos principes et de nos orientations, nous les avons transformés en recommandations précises, avec cadres stratégiques à l'appui.

Conclusion

Notre rapport final et nos recommandations sont le fruit du processus de recherche, de consultation et de délibération que nous avons mis en place dès le début. Nous avons procédé de façon ouverte et transparente, en invitant à chaque étape les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick à nous donner leur avis. Bon nombre de personnes l'ont fait et notre rapport témoigne de leurs points de vue et de leurs suggestions. Nous croyons que le travail de recherche et d'élaboration de politiques effectué par et pour la Commission confère à notre rapport et à nos recommandations une solide base d'appui et d'intégrité qui aidera les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick à examiner ce que nous avons à dire.

Chapitre 1 – Notre province. Notre démocratie.

Voix et valeurs : la démocratie au Nouveau-Brunswick

Le terme démocratie vient des mots grecs « dêmos » qui signifie peuple et « kratia » qui signifie pouvoir. Cela veut donc dire que le peuple a le pouvoir de prendre des décisions en son propre nom.

Au fil des siècles, ce principe a pris forme et a donné lieu à une myriade d'institutions, de pratiques et de cultures démocratiques aux quatre coins du monde. Il n'existe pas qu'une seule forme de démocratie. La démocratie est aussi variée que l'humanité. Mais il existe des éléments et des principes communs qui forment le noyau de toute démocratie, que ce soit ici au Nouveau-Brunswick ou en Grande-Bretagne, en Scandinavie, voire dans les pays postcommunistes de l'Europe de l'Est.

Des élections libres, justes et régulières. Une personne, un vote. Des assemblées législatives représentatives.

Telles sont les bases initiales et les plus fondamentales de toute démocratie. Les variantes abondent, toutefois, pour chacune. Par exemple, les élections ont lieu aux trois ans dans certains pays et aux quatre, cinq ou six ans dans d'autres. Les électeurs et les électrices ont un vote pour un seul candidat ou une seule candidate dans notre système électoral majoritaire uninominal, mais deux votes ou plus dans les systèmes de représentation proportionnelle ou d'autres systèmes de scrutin préférentiel. Les assemblées législatives peuvent se composer de représentants et de représentantes élus directement ou indirectement.

Chacune de ces variantes a émergé en réponse à la culture politique particulière d'une société. Cette culture, à son tour, a évolué en fonction des circonstances sociales et démographiques et des expériences historiques de chaque pays. Toute forme de démocratie est, par conséquent, unique et propre à la société dont elle est issue.

Tout comme nos sociétés, nos démocraties sont devenues plus ouvertes, variées et pluralistes. Alors que le parlement ou l'assemblée législative était le lieu où s'exerçait le pouvoir et se prenaient les décisions, de nouvelles voix et de nouveaux intérêts extérieurs exigent et obtiennent divers degrés d'influence. Alors que nous nous contentions d'envoyer quelqu'un nous représenter dans une capitale et prendre toutes les décisions pour nous, en nous rendant des comptes lors d'élections tenues aux quatre ans, tel n'est plus le cas. Nous exigeons que nos assemblées législatives et nos institutions gouvernementales nous rendent des comptes en permanence et des instances indépendantes, telles que le vérificateur général ou la vérificatrice générale, ont vu leur importance et leur influence croître afin d'assurer qu'il en soit ainsi. Tous ces facteurs ont donné lieu à une reformulation de ce que constitue la vraie démocratie.

Intégration. Engagement. Participation. Capacité de réaction. Responsabilisation.

Ces principes contemporains apportent une touche plus humaine et collective au rôle de nos institutions et de nos pratiques démocratiques. Ils sont un reflet de notre conception plus large de ce qu'est la démocratie aujourd'hui. Pour bien des électeurs et des électrices, ces principes sont devenus les nouveaux barèmes de la satisfaction et de l'attente démocratiques.

Les valeurs démocratiques du Nouveau-Brunswick

Ces principes découlent des valeurs fondamentales d'une société. Parce que la démocratie est, essentiellement, une question de valeurs. La forme de nos institutions et de nos pratiques démocratiques est l'expression, voire la vision, des valeurs démocratiques qui comptent le plus pour nous.

Tel est le cas en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick. Que nous le voulions ou non, tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse de la manière dont les membres de l'Assemblée législative sont élus, dont le gouvernement fonctionne ou dont le public participe à la prise des décisions, témoigne de l'importance que nous accordons à une valeur démocratique ou plus comparativement à d'autres.

Il est important, dès le début de notre rapport, de faire remarquer que le Nouveau-Brunswick est, en général, une démocratie forte et couronnée de succès. Depuis la confédération, notre province a connu un progrès social et économique important. Nos élections sont tenues librement et équitablement. Nos représentants et représentantes élus sont, dans l'ensemble, sincèrement motivés. Un débat public est engagé sur de nombreux enjeux importants. La responsabilisation s'est accrue au sein du gouvernement.

La question qui se pose à nous, aujourd'hui, n'est pas de savoir si nos institutions et nos pratiques démocratiques nous ont bien servis, mais s'il est temps de les améliorer afin de répondre à l'évolution des besoins de notre société, de nous permettre de réaliser des progrès sociaux et économiques encore plus grands et d'endiguer le malaise démocratique qui règne dans notre province. Les enjeux qui se cachent derrière cette question sont résumés dans notre mandat :

Examiner le système électoral ainsi que les institutions et pratiques démocratiques au Nouveau-Brunswick, et formuler des recommandations pour les renforcer et les moderniser

afin qu'ils soient plus justes, ouverts, responsables et accessibles aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Quel genre de démocratie voulons-nous? Pour répondre à cette question fondamentale, nous devons commencer par déterminer quelles sont nos valeurs démocratiques. Quelles sont les valeurs démocratiques qui comptent le plus pour nous, en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et en tant que citoyens et citoyennes?

La Commission a posé, au tout début de son travail, huit valeurs à considérer dans l'examen de notre système électoral, du fonctionnement de l'Assemblée législative et de la prise des décisions au sein du gouvernement.

Huit valeurs démocratiques

Justice – Notre système électoral doit être juste envers les électeurs et les électrices, les partis et les candidats et les candidates. Il ne devrait pas avantager un groupe d'électeurs et d'électrices ou un parti politique aux dépens d'un autre.

Égalité – Tous les votes doivent compter également dans l'élection des députés et des députées.

Représentation – Notre Assemblée législative doit non seulement nous représenter en tant qu'électeurs et électrices vivant dans une région géographique particulière, mais elle doit aussi représenter les divers visages et les diverses voix de notre société.

Ouverture – L'ouverture est le fondement d'une démocratie transparente et participative pour la population. C'est un ingrédient essentiel pour aider à faire en sorte que le gouvernement rende des comptes aux citoyens et aux citoyennes.

Efficacité – Pour se dire efficaces, un gouvernement et une assemblée législative doivent pouvoir prendre des décisions, tenir compte de points de vue différents et s'adapter à l'évolution des circonstances économiques et sociales.

Responsabilisation – La responsabilisation veut que les gouvernements et les assemblées législatives justifient leurs actions sur une base régulière, tout en permettant à l'électorat de porter un jugement, au moment des élections, sur la performance de leurs représentants et représentantes.

Intégration – L'intégration des différentes sortes de gens et des points de vue différents est au coeur d'une démocratie participative.

Choix – Choisir des candidats et des candidates, des partis et des chefs au moment des élections est l'action démocratique centrale de l'électorat. Les électeurs et les électrices doivent avoir de vrais choix dans une démocratie saine et dynamique.

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises nous ont fait part de leur opinion sur ces valeurs. Ceux et celles qui ont répondu à notre questionnaire ont cité la justice et la responsabilisation comme les valeurs démocratiques les plus importantes à leurs yeux. Comme on peut le voir ci-dessous, d'autres valeurs ont également été jugées importantes.

Quelle importance ont les valeurs démocratiques ci-dessous pour une démocratie forte au Nouveau-Brunswick?

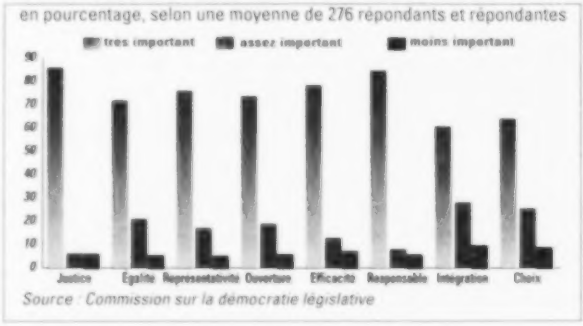

Source : Commission sur la démocratie législative

L'importance de la responsabilisation comme valeur démocratique fondamentale a été renforcée dans d'autres réponses. Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer quel résultat était le plus important pour la démocratie au Nouveau-Brunswick, les répondants et les répondantes ont choisi « une opposition efficace » plus que toute autre réponse.

Quelle importance ont les énoncés ci-dessous pour une démocratie forte au Nouveau-Brunswick ?

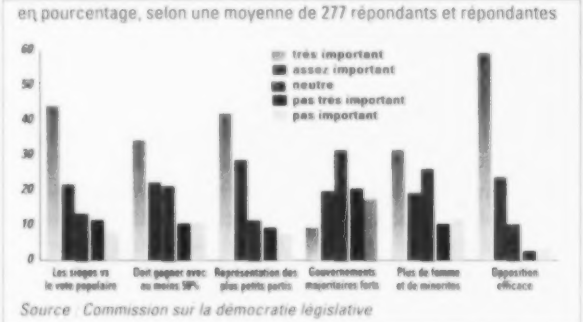

Source : Commission sur la démocratie législative

Application des valeurs démocratiques au renouvellement démocratique

La Commission estime nécessaire d'aborder le renouvellement démocratique par l'examen des valeurs démocratiques. Ce n'est pas une tâche facile car les valeurs sont très personnelles. Chacune des valeurs ci-dessus se rapporte à notre conception personnelle de la démocratie. Mais en examinant les valeurs qui comptent le plus pour nous en tant qu'individus, nous pouvons déterminer de façon plus exacte quels genres de changements il faut apporter à nos institutions et pratiques démocratiques.

Prenons le cas de notre système électoral. Si la justice ou l'égalité des votes sont ce qui est le plus important dans un système électoral, par exemple, cela laisse supposer qu'il faut changer notre système majoritaire uninominal actuel qui met l'accent davantage sur l'efficacité et la

responsabilisation. Si le choix est ce qui compte le plus pour les citoyens et les citoyennes, il faudrait probablement opter pour un système mixte de représentation proportionnelle qui offre deux votes aux électeurs et aux électrices : un pour le candidat local ou la candidate locale de leur choix et un autre pour le parti de leur choix.

La Commission croit que toutes les valeurs démocratiques mentionnées plus haut comptent, mais que, lorsqu'il s'agit de faire des choix en matière de renouvellement démocratique, certaines comptent plus que d'autres. Au cours de la dernière année et dans le cadre de notre propre processus de recherche, de consultation et de délibération, nous avons écouté ce que la population du Nouveau-Brunswick avait à dire sur ce qui va bien et ce qui va mal en ce qui concerne notre système électoral, le fonctionnement de l'Assemblée législative, la manière dont les décisions sont prises par le gouvernement et bien d'autres questions. Vu la grande portée du mandat qu'on nous a confié, à savoir renforcer et moderniser nos institutions et nos pratiques démocratiques, nous avons dû appliquer notre liste de valeurs démocratiques à chaque élément de notre mandat à la fois pour évaluer la nécessité de changer des choses et pour arriver à des recommandations précises.

Réforme électorale

Il est clair pour nous que le système électoral majoritaire uninominal actuel ne correspond pas aux valeurs démocratiques et aux besoins des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises. Il faut donner plus de poids à la *justice* et à l'*égalité* des votes, valeurs centrales pour la satisfaction démocratique, lorsque les votes sont traduits en sièges. Heureusement, il n'est pas nécessaire de renoncer à l'*efficacité* et à la *responsabilisation* – valeurs clés de notre système actuel – lorsqu'un changement est apporté. Notre modèle mixte de représentation proportionnelle régionale, développé pour le Nouveau-Brunswick, continuerait à produire des gouvernements majoritaires à parti unique efficaces – si l'électorat en décide ainsi – tout en conservant le lien direct qui existe entre les électeurs et les électrices et le député ou la députée de leur circonscription afin d'aider à maintenir leur obligation de rendre des comptes.

La Commission croit que l'établissement d'une date d'élection fixe renforcera la *responsabilisation* comme valeur en assurant la tenue d'élections à intervalles réguliers, connus d'avance, plutôt qu'à un moment choisi par le premier ministre ou la première ministre.

La délimitation des circonscriptions électorales réunit bon nombre de principes différents. Nous proposons une *Loi sur la représentation et la délimitation des circonscriptions électorales* qui assurera que les limites des circonscriptions électorales au Nouveau-Brunswick sont établies en fonction de valeurs claires, soit l'*égalité* des votes, la *justice* pour l'électorat et les partis et la *représentation* à l'Assemblée législative des gens, des collectivités et de nos deux communautés linguistiques officielles.

La baisse de la participation électorale est pour bien des gens un baromètre du sentiment croissant et persistant d'insatisfaction et de désaffection à l'égard de notre processus démocratique. Les mesures que nous recommandons pour accroître la participation conduiront à un renforcement des valeurs que sont l'*intégration* et l'*ouverture*, en particulier pour ramener les jeunes dans le processus.

Réforme législative

La Commission croit que ses recommandations visant à renforcer le rôle des députés et des députées et de l'Assemblée législative – en renforçant l'indépendance de l'organe législatif, en donnant plus de pouvoirs et de ressources aux députés et aux députées, en assurant une surveillance plus efficace du gouvernement – aideront à faire en sorte que l'Assemblée législative soit plus *ouverte*, *efficace*, *responsable* et *représentative*.

Nos recommandations en ce qui concerne la mise en place d'un nouveau processus de nomination à des postes au sein des organismes, des conseils et des commissions du gouvernement rendront ce processus plus ouvert et plus responsable.

Réforme démocratique

Pour ce qui est de la réforme démocratique, nos recommandations sont axées sur un processus décisionnel plus *ouvert* et *intégré* qui favorise la participation des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick.

La *loi référendaire* que nous proposons est un instrument réfléchi et mesuré qui fera participer les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick à la prise des décisions. La tenue de référendums sur une base exceptionnelle seulement et selon des règles financières strictes en matière de dépenses et de dévoilement, comme nous le recommandons, assurera que tout référendum tenu dans la province est juste, ouvert et responsable, tout en donnant aux électeurs et aux électrices un choix clair : « oui » ou « non ».

Valeurs et choix

Nos recommandations visant à doter la province d'une démocratie axée sur les citoyens et les citoyennes sont fondées sur nos valeurs néo-brunswickoises. Ces valeurs démocratiques nous ont guidés dans nos choix et nos décisions. En fin de compte, elles sont le barème qui nous permet de déterminer s'il y a lieu de changer nos institutions et nos pratiques démocratiques actuelles afin de les rendre plus fortes pour les citoyens et les citoyennes, et la façon dont nous devrions le faire.

Renouveler la façon dont nous pratiquons la démocratie dans notre province est essentiel pour que notre démocratie se porte bien à long terme. Nous avons tous et toutes – députés et députées, partis politiques, collectivités, et plus que tout les citoyens et citoyennes – un intérêt dans le résultat. Personne, toutefois, n'a un droit de veto sur ce résultat car cela nierait les valeurs démocratiques

fondamentales que nous partageons tous et toutes. Les valeurs démocratiques des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises ont bien fait comprendre à la Commission ce que nous devons faire, ensemble.

Le renouvellement de la démocratie au Nouveau-Brunswick : contexte pour une réforme

Il règne un malaise démocratique au Nouveau-Brunswick.

En effet, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises participent de moins en moins au processus électoral. La participation électorale est en baisse. Leur confiance dans leurs leaders et leurs institutions démocratiques diminue. Leur attitude envers le gouvernement est de plus en plus négative. Les jeunes s'engagent peu dans le processus démocratique. Ils connaissent mal la façon dont fonctionnent la démocratie et le gouvernement.

Le discours et le débat politiques ont changé de ton. Les gens sont plus exigeants et s'attendent à plus de la part de leurs représentants et de leurs représentantes élus et nommés. Ils sont également plus instruits et éclairés quant aux choix que font leurs gouvernements et leurs leaders politiques. Les gens veulent se faire entendre avant que les décisions ne soient prises. Ils veulent une rétroaction sur les décisions prises. Ils veulent également qu'on leur donne la possibilité de prendre eux-mêmes des décisions sur des questions qui ont une incidence sur eux et leurs collectivités. Bref, ils sont moins respectueux et plus critiques qu'auparavant envers les institutions et les traditions.

Le visage de la société néo-brunswickoise est en train de changer. Nous sommes plus hétérogènes et pluralistes. Nous sommes officiellement bilingues et avons deux communautés linguistiques officielles. Nos centres urbains croissent. Les technologies de l'information et des communications ont pris racine, reliant les gens, les gouvernements et les collectivités comme jamais auparavant.

Tout comme nous, les enjeux auxquels font face les gouvernements et les assemblées législatives ont changé. Ils sont devenus plus complexes et ont une portée plus grande. Ce qui se passe ailleurs dans le monde a des répercussions sur nous, ici, plus que jamais auparavant. Nos institutions démocratiques ont moins de contrôle et de responsabilité à l'égard des grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le Nouveau-Brunswick a changé, de même que ses citoyens et citoyennes. Le système et les pratiques dont nous avons hérités de la Grande-Bretagne et que nous avons adaptés au Canada, il y a plus de 125 ans, ne répondent pas entièrement à nos besoins et à nos aspirations. En fait, ils sont demeurés pratiquement inchangés par rapport à ce qu'ils étaient à l'origine. Bien qu'ils nous aient bien servis à maints égards, certains symptômes d'un malaise démocratique sont déjà manifestes. En tant que citoyens et citoyennes, l'une de nos responsabilités est de revoir périodiquement nos institutions démocratiques afin de nous assurer qu'elles sont adéquates et qu'elles reflètent effectivement les valeurs de notre société et les besoins de notre province en matière de politiques publiques.

Donc, la question que nous devons nous poser est la suivante : « *Nos institutions et nos pratiques démocratiques ont-elles besoin d'être changées afin de mieux refléter les visages du Nouveau-Brunswick, les valeurs que nous partageons et les problèmes que nous devons résoudre?* »

La Commission croit que la réponse est « oui ». Nous croyons que la vaste majorité des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises sont de notre avis.

Le changement n'est pas une admission d'échec ni un signe d'irrespect. Ce n'est pas un abandon mais une mise à jour de nos traditions. Le monde de nos parents, de nos grands-parents et de nos arrière-grands-parents est bien différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Et le monde de nos enfants et de nos petits-enfants va être, à son tour, différent du nôtre. Nous devons reconnaître cette réalité et y faire face.

Nous pouvons mettre à jour notre démocratie sans en altérer les principes fondamentaux. Nous pouvons la moderniser tout en conservant les traditions qui la sous-tendent. La valeur de la démocratie ne tient pas seulement à ce qui arrive, mais à la façon dont une chose arrive. Le renouvellement démocratique n'est jamais une mauvaise chose s'il est entrepris par les citoyens et les citoyennes d'une manière démocratique.

Baisse de la participation, de l'engagement et de la confiance

Quelles sont les preuves de ce malaise démocratique?

Premièrement, il y a moins de personnes qui votent au Nouveau-Brunswick. Le taux de participation aux élections provinciales de 2003 a été le plus faible jamais enregistré : 69 pour cent. Malheureusement, il ne s'agit là que du point le plus bas d'une tendance qui se dessine depuis de nombreuses années, comme le graphique ci-dessous l'indique.

Participation électorale au Nouveau-Brunswick

Source : Bureau de la directrice générale des élections

Deuxièmement, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ne participent pas à d'autres possibilités démocratiques. Bon nombre de postes élus au sein des conseils d'éducation de district et des régies régionales de la santé sont restés vacants au cours des élections locales les plus récentes, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Postes contestés
Municipalités, Conseils d'éducation de district, Regies régionales de la santé – Élections de 2004

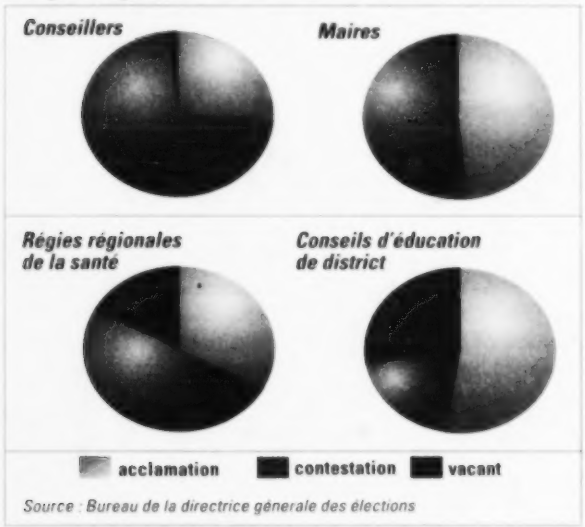

Source : Bureau de la directrice générale des élections

Troisièmement, les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises classent leurs leaders et leurs partis politiques bas quant à leur honnêteté et leur compréhension des enjeux qui les affectent. Des sondages menés par le Centre de recherche et d'information sur le Canada le montrent clairement ci-dessous.

Honnêteté et normes d'éthique des chefs politiques

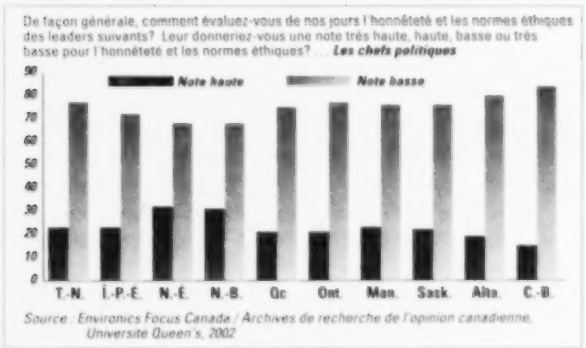

Source : Environics Focus Canada / Archives de recherche de l'opinion canadienne, Université Queen's, 2002

Quatrièmement, les femmes sont grandement sous-représentées à l'Assemblée législative. Le Nouveau-Brunswick est à égalité avec le Manitoba pour l'avant-dernière place, pour ce qui est des provinces qui comptent le moins de femmes élues, comme on peut le voir au graphique ci-dessous.

Pourcentage de femmes élues dans les assemblées législatives provinciales à travers le Canada – Dernières élections

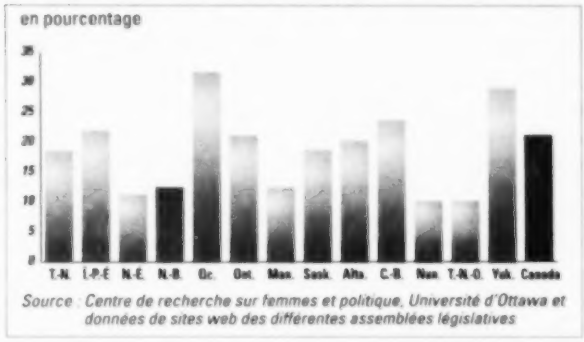

Source : Centre de recherche sur femmes et politique, Université d'Ottawa et données de sites web des différentes assemblées législatives

Il est important de remarquer que le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à connaître ce phénomène de désengagement et de mécontentement politique. En effet, ce phénomène se retrouve un peu partout au Canada, à des degrés divers. Notre défi, en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, est de déterminer quelles sont les mesures que nous pouvons prendre pour renouveler notre propre démocratie, à notre manière.

Le défi spécial que présente notre système électoral

Le renouvellement démocratique exige un examen spécial de notre système électoral. Un système électoral est ce qui nous permet de traduire des votes en sièges, de déterminer qui formera notre gouvernement et qui nous représentera à l'Assemblée législative. Nos valeurs démocratiques les plus fondamentales – justice, choix, égalité, responsabilisation – sont réunies le soir des élections lorsque les votes sont dépouillés. Un système électoral juste ne fait pas que produire un gouvernement ; il produit une légitimité fondée sur le consentement. Les citoyens et les citoyennes veulent savoir que leur vote compte, que leur choix est reflété à l'Assemblée législative et au gouvernement. Bref, les systèmes électoraux influent sur la perception qu'ont les citoyens et les citoyennes de leur démocratie et sur leur satisfaction à son egard.

Le système électoral majoritaire uninominal du Nouveau-Brunswick a des avantages et des inconvénients distincts. Son effet du « tout au vainqueur » a produit des gouvernements majoritaires forts et efficaces. Ce même effet, toutefois, a produit des oppositions officielles faibles avec moins de sièges et une moindre représentation des tiers partis que ce ne serait le cas dans un système plus proportionnel. Entre 1987 et 1999, par exemple, l'opposition n'a jamais remporté plus de 20 pour cent des sièges à l'Assemblée législative même si les partis d'opposition ont, ensemble, obtenu entre 40 et 53 pour cent des suffrages. Il en est résulté un déséquilibre dans

notre système qui a nui à la capacité de l'Assemblée législative d'obliger le gouvernement à rendre des comptes.

Une recherche inédite, effectuée par des universitaires pour le compte de la Commission, sur vingt élections tenues dans dix-neuf pays entre 1996 et 2001, a soulevé d'intéressantes questions sur le lien qui existe entre la satisfaction de l'électorat à l'égard de la démocratie et le choix de système électoral. En effet, on a constaté que le degré de disproportionnalité du système électoral affecte de façon plus générale la perception qu'ont les citoyens et les citoyennes de la justice et de la capacité de réaction de leur démocratie. Plus un système électoral est disproportionnel et moins les élections sont vues comme étant justes, moins les gens sont satisfaits et plus ils sont négatifs quant à la capacité de réaction de leurs représentants élus et de leurs représentantes élues. Adopter une forme de représentation proportionnelle pourrait avoir un effet positif sur la satisfaction des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises à l'égard de leur démocratie et sur leur participation.

La réforme électorale et démocratique au Canada

C'est pour les raisons suivantes, c'est-à-dire la baisse de la participation, de la confiance et de la satisfaction, que plusieurs provinces canadiennes ont entrepris d'examiner leur système électoral et envisagent d'adopter une forme quelconque de représentation proportionnelle.

Après une année d'études, l'Assemblée des citoyens et des citoyennes sur la réforme électorale de la Colombie-Britannique a recommandé une forme de représentation proportionnelle appelée mode de scrutin à vote unique transférable. Cette option sera mise au vote dans le cadre d'un référendum le 17 mai 2005.

L'année dernière, une commission de l'Île-du-Prince-Édouard a recommandé l'adoption d'un régime de représentation proportionnelle mixte. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il tiendrait un plébiscite pour donner la chance à tous les insulaires de se prononcer sur le nouveau système électoral proposé.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a déposé, en décembre 2004, un avant-projet de loi à son Assemblée nationale qui, s'il est adopté, changera le système électoral de la province à un système proportionnel mixte. Ce projet de loi a été formulé à l'issue d'un processus de consultation déclenché par le gouvernement antérieur. Le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques a également mis de l'avant des propositions importantes en vue de modifier les règles et les procédures de l'Assemblée nationale afin d'améliorer le rôle des membres et de l'organe législatif.

L'Ontario a annoncé son intention d'établir une assemblée de citoyens et de citoyennes d'ici un an afin d'examiner la possibilité de changer son système électoral à une forme de représentation proportionnelle. Les résultats seront soumis à la population lors d'un référendum. Le gouvernement de l'Ontario a créé un Secrétariat du renouveau démocratique et chargé le ministre responsable de se pencher également sur une série de réformes dont l'établissement d'une date d'élection fixe et la modification des règles de financement des partis politiques.

Le gouvernement fédéral songe également à établir un processus public, tel qu'une assemblée des citoyens et des citoyennes, afin d'examiner la modification du système électoral national. Cette question est maintenant devant un comité de la Chambre des communes. Il a également pris des mesures pour renforcer le rôle du Parlement et des membres individuels dans la formulation des politiques, ainsi que l'obligation redditionnelle du gouvernement face au Parlement.

L'incitation au changement électoral varie d'une autorité législative à l'autre, mais elle dépend dans tous les cas des résultats électoraux les plus récents. En Colombie-Britannique et au Québec, il y a eu des cas récents où un parti a formé un gouvernement avec une majorité des sièges, mais en obtenant moins de votes que son principal rival. Ceci c'est produit au Nouveau-Brunswick en 1974. Dans quatre des cinq dernières élections à l'Île-du-Prince-Édouard, l'opposition n'a jamais gagné plus de cinq pour cent des sièges. Pour sa part, le gouvernement fédéral répond à cette vague de réformes provinciales et à son propre déficit démocratique par un examen des initiatives de renouvellement démocratique.

Ensemble, ces initiatives de réforme indiquent qu'on s'entend de plus en plus pour dire qu'il faut à tout le moins songer à changer notre système électoral afin d'endiguer le mécontentement démocratique croissant chez de nombreux Canadiens et Canadiennes. Chaque province a entrepris un examen d'une façon quelque peu différente, mais elles envisagent toutes comme solution possible une forme de représentation proportionnelle adaptée à leurs circonstances particulières. Cela indique que notre Commission et notre province s'inscrivent dans le courant général de la pensée canadienne en matière de réforme électorale, et qu'elles en sont peut-être même les chefs de file.

Le tableau sur la page suivante résume les initiatives de renouvellement démocratique au Canada.

Initiatives de renouvellement démocratique à travers le Canada

Réforme électorale	**Renforcer le rôle des élus et des élues**	**Nouveaux mécanismes de participation des citoyens et citoyennes à la prise des décisions**
Enjeux clés	***Enjeux clés***	***Enjeux clés***
• Réforme du système électoral • Augmentation de la participation électorale • Élections à dates fixes • Délimitation des circonscriptions électorales	• Votes libres • Pouvoir accru des comités et des députés et députées d'arrière-ban • Augmentation des ressources en recherche et consultation • Resserrement des normes en matière de responsabilisation et d'éthique	• Assemblées, panels, jury des citoyens et citoyennes • Pouvoirs de consultation accrus des comités • Référendums exécutoires • Forums de discussion en ligne • Questionnaires en ligne
Quelles sont les instances qui s'y intéressent?	***Quelles sont les instances qui s'y intéressent?***	***Quelles sont les instances qui s'y intéressent?***
Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick Commission sur la réforme électorale de l'île-du-Prince-Édouard Secrétariat à la réforme démocratique du Québec Secrétariat du renouveau démocratique de l'Ontario Assemblée des citoyens et des citoyennes de la Colombie-Britannique	**Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick** Secrétariat à la réforme démocratique du Québec Secrétariat du renouveau démocratique de l'Ontario Plan d'action pour la réforme démocratique du gouvernement du Canada	**Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick** Secrétariat à la réforme démocratique du Québec Secrétariat du renouveau démocratique de l'Ontario Plan d'action pour la réforme démocratique du gouvernement du Canada Assemblée des citoyens et des citoyennes de la Colombie-Britannique

Le Canada n'est pas seul à avoir entrepris de telles initiatives. D'autres démocraties fondées sur le modèle de Westminster, dont le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, ont récemment considéré et même réalisé des projets de réforme semblables. L'Écosse et le Pays de Galles ont adopté des formes de représentation proportionnelle pour leurs assemblées en 1999. La Nouvelle-Zélande a opté pour un système de représentation proportionnelle mixte en 1993. En fait, un rapport exhaustif d'une commission indépendante sur l'expérience tentée au Royaume-Uni en matière de représentation proportionnelle a conclu, plus tôt cette année, que ces nouveaux systèmes électoraux n'ont pas suscité de réaction négative de la part de la population, ne sont pas compliqués, ont produit des gouvernements stables, et qu'ils sont maintenant largement acceptés.

Le contexte historique

Le renouvellement démocratique a toujours eu cours au Nouveau-Brunswick. Nos institutions et nos pratiques démocratiques actuelles ressemblent à leur forme ou à leur intention d'origine, mais elles ne les reflètent pas. Les fondateurs du Nouveau-Brunswick en reconnaîtraient certaines, mais sûrement pas toutes. Du scrutin secret de 1855, au suffrage universel de 1919, en passant par la baisse de l'âge de voter en 1971, beaucoup de choses ont changé dans la manière dont la démocratie est pratiquée au Nouveau-Brunswick. La raison en est bien simple : la société évolue et, avec elle, les attitudes et les attentes en ce qui a trait aux droits démocratiques. Comme l'a dit notre experte universitaire sur l'histoire de la réforme démocratique au Nouveau-Brunswick, la professeure Gail Campbell Ph.D., de la University of New Brunswick, dans son rapport de recherche présenté à la Commission :

> *« Historiquement, la tendance à revoir les définitions de démocratie a parfois témoigné d'un véritable changement des attitudes sociales. »*

Le Nouveau-Brunswick n'a pas eu peur d'embrasser le renouvellement démocratique. Il est peu connu, par

exemple, que le Nouveau-Brunswick a été la première province à adopter le scrutin secret dans ce qui allait devenir le Canada. Il l'a fait un an seulement après l'Australie, à qui l'on attribue l'origine de cette initiative. Au milieu des années 1960, le Nouveau-Brunswick a pris une autre mesure de réforme démocratique en lançant le programme Chances égales pour tous qui cherchait à donner aux citoyens et citoyennes l'égalité d'accès aux services gouvernementaux peu importe où ils vivent. La nouvelle *Loi sur les langues officielles* réaffirme la protection et la promotion du français et de l'anglais et des deux communautés linguistiques officielles de la province.

Chacune de ces mesures a fait avancer notre notion de démocratie, pour la rendre plus intégrante. Le défi que nous devons maintenant relever consiste à déterminer comment renouveler les institutions et les pratiques démocratiques mises en place il y a plus d'un siècle afin qu'elles concordent avec notre idée de ce qu'est la démocratie et qu'elles répondent aux attentes et aux besoins actuels de la population néo-brunswickoise.

C'est pour cette raison que la Commission sur la démocratie législative a été créée. Nous avons reçu le vaste mandat d'examiner tout ce qui a une incidence sur la démocratie dans notre province et de faire des recommandations à cet égard. À peu près tous les aspects de notre démocratie devaient être révisés, depuis la réforme électorale (pour changer notre système électoral) à la réforme législative (pour renforcer le rôle des députés et des députées) en passant par la réforme démocratique (pour accroître la participation des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises à la prise des décisions).

Cette tâche est importante parce qu'il n'y pas de solution unique, simple, au malaise démocratique, quelle qu'en soit la forme. Les tendances et les attitudes qui ont mis des années à se créer ne peuvent être renversées du jour au lendemain. Il faudra du temps et des efforts. Toutefois, en mettant l'accent sur un ensemble précis et complet de réformes, comme celles que nous recommandons, nous sommes convaincus que la démocratie peut être renouvelée au Nouveau-Brunswick et que les citoyens et les citoyennes de la province verront que ces changements sont réellement avantageux, que leurs votes comptent vraiment, qu'ils ont véritablement un mot à dire dans les décisions, que le gouvernement est à leur écoute et que leurs représentants et représentantes élus sont sensibles à leurs préoccupations.

Ces dernières années, au fil des gouvernements qui se sont succédés, le Nouveau-Brunswick a joué un rôle prépondérant au pays dans les réformes gouvernementales portant sur le bilinguisme, la responsabilité financière et la compétitivité fiscale, les technologies de l'information et des communications, le télégouvernement, l'éducation de qualité, la viabilité des soins de santé et la dévolution à des instances régionales des responsabilités décisionnelles. Être parmi les premiers au pays à renouveler notre démocratie fait partie de cette solide tradition que nous avons bâtie dans le domaine des politiques publiques.

Nous croyons que le moment est venu de renouveler la démocratie au Nouveau-Brunswick. Les arguments en faveur de son renouvellement sont clairs. Mais le véritable défi que nous devons relever est de déterminer comment procéder. C'est ce défi qui fait l'objet du rapport et des recommandations de la Commission.

Vers une démocratie axée sur les citoyens et citoyennes pour le Nouveau-Brunswick

> ***Mission – Identifier les moyens de doter le Nouveau-Brunswick d'une démocratie améliorée axée sur les citoyens et fondée sur les valeurs, le patrimoine, la culture et les communautés de notre province.***

La Commission n'a pas seulement reçu un mandat, elle s'est vu aussi confier une mission, celle de formuler des recommandations qui mèneraient à une démocratie améliorée axée sur les citoyens et citoyennes au Nouveau-Brunswick.

Notre travail a été axé principalement sur les citoyens et citoyennes et non sur les partis, les hommes ou les femmes politiques ou même le gouvernement. « Cette recommandation mènera-t-elle à une démocratie améliorée pour les citoyens et citoyennes? » Voilà la question que s'est posée la Commission pour évaluer chacune de ses recommandations.

À travers le prisme des valeurs démocratiques, nous avons conclu nos délibérations chaque fois en nous demandant si nos recommandations mèneraient à une démocratie améliorée axée sur les citoyens et citoyennes. Puisque la démocratie est fondamentalement un exercice des citoyens et citoyennes, en commençant par l'exercice du droit de vote, nous croyons qu'une telle approche a permis de donner à notre mandat un objectif cohérent et important.

Le mandat global de la Commission, c'est-à-dire réforme électorale, réforme démocratique et réforme législative, a mis pratiquement toutes les facettes de notre démocratie à l'ordre du jour. La raison est simple : ces facettes sont toutes interreliées. La modification de notre système électoral mènera à des changements dans les rôles et responsabilités des députés et députées. Une participation plus directe de la population aux décisions qui la touchent aura une influence sur le fonctionnement actuel du gouvernement. Un rôle accru pour les députés et les députées modifiera le processus décisionnel au sein du gouvernement. C'est cet examen intégré de notre système démocratique qui rend la Commission et son mandat uniques pour la province et en effet, le pays. Rien dans ce rapport n'est fragmentaire.

Les trois thèmes

Cet accent mis sur les citoyens et citoyennes a incité la Commission à élaborer trois thèmes dont découlent nos recommandations. Un élément est commun à chacun des trois thèmes : comment la démocratie peut-elle mieux fonctionner pour « vous, les citoyens et citoyennes ».

- Pour que votre vote compte
- Pour que le système fonctionne
- Pour que votre voix soit entendue

Pour que votre vote compte

Votre vote est l'expression démocratique la plus importante qui vous appartient. Ce vote doit avoir une signification. Pour qu'il ait une signification, il doit d'abord compter. Le comptage des votes le plus évident a lieu le soir des élections lorsque nous élisons les députés et députées et nous choisissons un gouvernement. Mais c'est vraiment notre système électoral et la façon dont les votes sont comptés qui déterminent les gagnants et gagnantes et les perdants et perdantes en transformant ces votes en sièges. Si vous-même et une minorité importante de gens du Nouveau-Brunswick avez voté pour un candidat ou une candidate ou un parti qui n'a pas remporté un siège, votre vote a-t-il vraiment compté pour le résultat final? Selon notre système uninominal majoritaire, un vote compte principalement pour le candidat gagnant ou la candidate gagnante. Les voix exprimées en faveur des autres candidats et des autres candidates ne sont pas incluses dans le résultat et sont donc « gaspillées ». Pour que votre vote compte vraiment, il faut s'assurer que tous les votes sont traités de façon égale et qu'aucun vote n'est « gaspillé ». Comme nous l'avons expliqué dans notre recommandation visant l'adoption d'un nouveau système électoral de représentation proportionnelle, selon ce changement, votre vote compterait clairement beaucoup plus que maintenant, pour l'élection d'un député ou d'une députée et du parti de votre choix.

Pour que votre vote compte, vous devez d'abord voter pour un candidat ou une candidate dans votre circonscription. Les limites électorales déterminent la circonscription où vous exprimez votre voix. Mais la composition d'une circonscription change avec le temps à mesure que des changements s'opèrent au sein de la population. Aujourd'hui, au Nouveau-Brunswick, certaines circonscriptions sont plus nombreuses que d'autres, ce qui veut dire que le vote d'une personne dans ces circonscriptions a moins de poids dans le résultat des élections que le vote d'une personne dans une circonscription qui est moins grande. Le fait que les limites de la circonscription répondent ou non aux communautés d'intérêts peut déterminer si les électeurs et électrices seront assurés d'une représentation efficace. Les limites de la circonscription peuvent faire la différence entre l'influence légitime qu'une communauté peut avoir dans la circonscription où elle se situe, ou la possibilité que ces votes soient surpassés par d'autres intérêts majoritaires dominants. Puisque votre vote est personnel et n'appartient à aucun parti politique en particulier, l'indépendance des partis politiques par rapport au processus d'établissement des limites électorales peut avoir un effet réel également sur les résultats des élections et sur la personne qui vous représentera. Les recommandations de la Commission en vue d'une nouvelle *loi sur la représentation et la délimitation des circonscriptions électorales* mettent l'accent sur chacun de ces points pour garantir que les votes de tous les citoyens et citoyennes comptent de façon égale.

Nous votons le jour des élections. Mais nous ne savons pas exactement à quelle date ces élections auront lieu. Le moment du déclenchement d'une élection peut exclure certaines personnes du processus électoral. Les dates d'élection fixes régleraient ce problème. Une date fixe assure que votre vote comptera puisqu'aucun premier ministre ou première ministre ne peut fixer la date d'une élection d'après sa préférence politique. La recommandation de la Commission en vue d'une date d'élection fixe tous les quatre ans à l'automne vous aidera à vous organiser pour voter et à vous assurer que vous n'êtes pas exclus.

Le vote est un droit que nous partageons en tant que Canadiens et Canadiennes. Mais ce droit est assorti d'une responsabilité. La démocratie ne peut pas fonctionner sans le consentement ou la participation des électeurs et électrices. Tous les quatre ans, lorsque nous choisissons un gouvernement et nous élisons des députés et des députées pour nous représenter, nous consentons en réalité à ce qu'un groupe particulier de représentants et de représentantes nous gouverne. Lorsque vos concitoyens et concitoyennes ne votent pas, ils envoient un message que ce choix n'est pas important pour eux. Lorsque vos concitoyens et concitoyennes ne votent pas, ils invitent en réalité les partis politiques à accorder plus d'attention à certaines voix qu'à d'autres. Les recommandations de la Commission pour faire augmenter la participation aux élections et la participation au processus démocratique, en particulier de la part des jeunes, encourageront les gens du Nouveau-Brunswick à voter. Après les changements au système électoral et l'attribution d'un rôle plus valable aux députés et députées, les citoyens et citoyennes auront plus de raisons de vouloir voter. Le taux de participation plus élevé qui en résultera donnera un sens accru de légitimité au choix démocratique des citoyens et des citoyennes.

Pour que votre vote compte, il doit être d'abord compté. Une infrastructure électorale indépendante et efficace de lois et de rouages est un élément essentiel à la tenue d'élections efficaces, équitables et libres. Les votes ne devraient pas être perdus ou mal comptés ou comptés deux fois. Les gens qui ont le droit de voter devraient figurer sur la liste des électeurs et des électrices. La Loi électorale devrait faciliter le vote plutôt que créer des obstacles qui rendent le vote plus difficile. Les recommandations de la Commission en vue d'une nouvelle commission électorale appelée Élections Nouveau-Brunswick et de modifications à la Loi électorale moderniseront notre infrastructure électorale. Les gens pourront donc voter plus facilement, ils seront encouragés à voter et l'administration du processus électoral sera efficace et efficiente.

Pour que le système fonctionne

Après que votre vote a été compté, que se passe-t-il? Un gouvernement est formé, l'Assemblée législative ouvre une nouvelle session, nos députés et députées se mettent au travail et des décisions sont prises. Comment les députés et les députées font-ils leur travail? Comment l'Assemblée législative fonctionne-t-elle? Comment les partis politiques fonctionnent-ils? Et comment le système politique fonctionne-t-il? Tous ces éléments ont un impact sur la façon dont les citoyens et les citoyennes sont servis et comment ils perçoivent nos institutions et nos méthodes démocratiques. Les gens du Nouveau-Brunswick ne sont plus prêts à attendre quatre ans pour utiliser le seul instrument électoral disponible afin d'obliger nos gouvernements et nos députés et députées à rendre des comptes. Nous exigeons que les gens qui nous représentent rendent compte de leurs actes pendant chacune de ces quatre années.

Pour que le système fonctionne pour les citoyens et citoyennes, il faut commencer par l'Assemblée législative. C'est la composante essentielle de notre régime démocratique. Pour la Commission, cela représente trois éléments : premièrement, donner un nouveau sens d'indépendance et d'autorité au processus décisionnel à l'Assemblée législative afin que celle-ci puisse reprendre le rôle qui lui revient comme « Chambre du peuple »; deuxièmement, attribuer un rôle accru aux députés et députées afin qu'ils puissent agir de façon plus efficace comme représentants et représentantes et mieux contribuer à l'élaboration des politiques et des lois; et troisièmement, rendre le gouvernement et les députés et députées plus imputables envers nous tous, comme citoyens et citoyennes. Les recommandations de la Commission dans ce secteur sont globales, et couvrent de nombreux aspects des fonctions de l'Assemblée législative. Elles aboutiront à un changement d'approche et de comportement à l'Assemblée législative. Elles contribueront à réintégrer la population au sein du processus démocratique et à amoindrir le mécontentement démocratique.

Les partis politiques sont les gardiens du processus démocratique. Ils choisissent les candidats et candidates et les chefs parmi leurs membres, que vous comme citoyens et citoyennes élisez à titre de représentants et représentantes. Ils reçoivent d'importants fonds publics. Ils font autant partie du système que les ministères du gouvernement. À bien des égards, ils sont les « entreprises de services publics de la démocratie ». La façon dont les parties fonctionnent a un réel impact sur les choix démocratiques et les attitudes de notre province. Rendre les partis politiques plus sensibles aux gens et les tenir responsables pour qu'ils appliquent des principes démocratiques de haut niveau et pour qu'ils rendent des comptes, voilà des aspects qui assureront un meilleur fonctionnement du système démocratique. Les recommandations de la Commission en vue d'améliorer la démocratie au sein des partis rendront les partis politiques plus responsables et ouverts dans leur façon de mener leurs activités.

Pour faire fonctionner le système, il faut également le rendre accessible à un plus grand nombre de gens. Les organismes, les conseils et les commissions du gouvernement font partie intégrante du système gouvernemental. Ils rendent des jugements quasi juridiques en notre nom, influencent l'élaboration des politiques publiques et les décisions publiques et prennent des décisions financières importantes qui ont des effets sur nous tous, les contribuables. Si le processus de nomination au sein des organismes, des conseils et des commissions est plus accessible et permet à un plus grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick de se présenter et de soumettre leur candidature à un poste, en fonction d'un processus plus indépendant et plus responsable, le système fonctionnera mieux pour les gens. Cette démarche rétablira la confiance dans le système.

Pour que votre voix soit entendue

En tant que citoyens et citoyennes, nous voulons tous que notre voix soit entendue. Mais ce n'est pas toujours facile. Le gouvernement est une grosse machine et souvent il n'est pas facilement accessible aux gens. Les décisions prises par le gouvernement et l'Assemblée législative peuvent souvent avoir l'air distantes et biaisées. Malgré une fonction publique professionnelle et des députés et députées qui travaillent fort, qui consultent et travaillent étroitement avec de nombreux groupes et collectivités, certaines personnes estiment que le gouvernement ne les écoute pas lors de la prise de décisions.

Pour que votre voix soit entendue, c'est vraiment faire participer les citoyens et citoyennes aux décisions qui les touchent et qui touchent leurs collectivités. Pour y arriver, le gouvernement doit mettre en place d'autres mécanismes afin qu'il soit plus facile d'écouter les points de vue des gens et des collectivités. La participation des citoyens et citoyennes et des collectivités à la prise de décisions peut et doit souvent être améliorée. La société civile peut être un élément contributif important à l'élaboration des politiques du gouvernement. Les nouveaux outils pour la participation des citoyens et citoyennes, comme Internet, offrent de nouvelles possibilités aux citoyens et citoyennes d'interagir et d'entamer un dialogue avec les fonctionnaires du gouvernement et les députés et députées. Les recommandations de la Commission dans chacun de ces secteurs indiquent où la participation peut être accrue et améliorée pour que votre voix et celle des autres soient entendues.

Dans une démocratie, toutes les voix sont importantes. Toutefois, certains points de vue ne sont pas entendus aussi bien qu'ils devraient l'être. Les femmes sont sous-représentées à l'Assemblée législative, et par le fait même au Cabinet, ce qui prive ces institutions du point de vue féminin dans la prise de décisions. Les jeunes participent beaucoup moins au processus démocratique que les autres gens du Nouveau-Brunswick, ce qui diminue leur influence au sein du gouvernement. La population autochtone n'a pas de représentation précise à l'Assemblée législative, comme elle l'a dans certains autres pays et elle participe peu aux

autres facettes de la vie démocratique de la province. La Commission croit que pour que votre voix soit entendue veut dire entendre toutes ces voix. Nos recommandations contribueront à combler cette lacune démocratique dans la province en encourageant un plus grand nombre de femmes à se présenter à des postes électoraux, en sensibilisant les jeunes du Nouveau-Brunswick au fonctionnement du gouvernement et à l'importance de voter et en cherchant à établir un processus valable et respectueux avec la population autochtone pour connaître leur intérêt concernant les réformes démocratiques et électorales qui peuvent être bénéfiques pour nous tous.

Pour que votre voix soit entendue, c'est aussi permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de s'exprimer directement par des référendums sur des questions exceptionnelles ou dans des circonstances exceptionnelles. Les référendums ne devraient pas servir à remplacer notre système actuel de démocratie représentative. Dans une province comme la nôtre également, la protection des droits des minorités contre un abus possible des référendums est très importante. Il faut avoir des règles et des procédures claires sur la tenue et le financement d'un référendum afin de s'assurer que certaines voix ne sont pas noyées par d'autres. Les recommandations de la Commission en vue d'une *Loi sur les référendums* au Nouveau-Brunswick garantiront que les référendums, le cas échéant, répondront aux valeurs démocratiques des gens du Nouveau-Brunswick.

Vers une démocratie axée sur les citoyens et citoyennes

La Commission sur la démocratie législative vise à créer une démocratie plus axée sur les citoyens et citoyennes. La démocratie doit fonctionner pour tout le monde. Il faut se rappeler que tout le monde ne fait pas ce qu'il veut dans une démocratie. L'acceptation des décisions qui ne nous sont pas toujours favorables mais qui servent le bien public plus général est essentielle pour une démocratie forte et efficace. C'est pourquoi le processus décisionnel et d'élection des députés et députées et la façon dont le gouvernement écoute entre les périodes électorales, sont tous des éléments qui contribuent à assurer la confiance du public dans les institutions et les méthodes de notre démocratie.

Même si nous votons comme individus, les résultats de nos votes sont collectifs, nous élisons une assemblée législative et nous choisissons un gouvernement pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Une démocratie davantage axée sur les citoyens et citoyennes est plus sensible à l'ensemble de la population. Elle assure une plus grande participation et une plus grande légitimité. Cette démocratie a un plus grand respect et une meilleure compréhension du travail de nos représentants élus et représentantes élues et de nos dirigeants et dirigeantes.

Vu que nos institutions et nos méthodes démocratiques touchent notre vie comme citoyens et citoyennes de plusieurs façons, nous devons renouveler notre démocratie afin qu'elle reflète nos valeurs démocratiques contemporaines. Il n'existe pas une seule solution pour guérir les maux démocratiques. Pour modifier les attitudes et les opinions qui se sont développées au cours des années concernant ce qui ne fonctionne pas au sein de notre démocratie, il faudra du temps. L'élément constant c'est le citoyen et la citoyenne. Maintenir cet objectif, assurer ce lien, voilà la solution réelle pour le renouvellement de la démocratie au Nouveau-Brunswick.